

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**DU 4 février 2016 à 19h30**

Le Conseil municipal dûment convoqué le 4 février 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire sous la présidence de M. Georges DEVIGE, Maire.

Présents : M. DEVIGE Georges, Maire, Mmes : MAYRAN Annick, CHAPT Sabine, LIAUD Sandra, SOULAS Céline, MM : CHATAGNON Pascal, D'ESPAGNAC Nicolas DUMOUSSEAU Eric, LANDIER Sébastien, SUTRE Sébastien, THERMIDOR Frédéric, WILMART Eric.

Absent : MUNIER Maurice

Excusés :

Secrétaire : THERMIDOR Frédéric.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 19 novembre 2015 est adopté à l'unanimité.

### **1- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2014.**

Monsieur le maire présente le rapport établi par Charente Eaux. Il précise que le service est géré en régie communale avec la signature d'une convention avec Véolia qui assure l'entretien des postes de relevage. Le nombre d'abonnés (271), le volume facturé (25681 m<sup>3</sup>) et le linéaire de canalisations de collecte (13.66 km) a connu une augmentation significative par rapport à l'année précédente compte tenu des travaux de raccordement du secteur des Brunetières. Le prix HT est de 92 € par an de part fixe (abonnement) à laquelle il convient d'ajouter 2.0663 € par m<sup>3</sup> consommé. Au final, pour une facture moyenne de 120 m<sup>3</sup>, le coût d'un foyer est d'environ 400 € TTC par an.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents prend acte du rapport présenté sans émettre de réserve.

### **2- Schéma de mutualisation des services.**

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRe impose aux intercommunalités d'élaborer un schéma de mutualisation des services. La CDC de Jarnac a donc engagé une réflexion depuis de nombreux mois pour aboutir le 24 septembre 2015 à un schéma de mutualisation. Le maire présente ce rapport de mutualisation en rappelant que depuis plusieurs années, des actions en commun ont déjà été mises en place entre la CDC et ses communes membres (matériels, prestations de services, mise à disposition de personnels, ...).

La CDC propose donc continuer à travailler sur ces actions mises en place et d'envisager la création de services communs tels que la commande publique et la gestion de formations.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents approuve le schéma de mutualisation tel que présenté.

### **3- Tarif 2017 : Salle des fêtes**

Le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (11 pour et 1 abstention) d'augmenter les tarifs pour l'année 2017 comme détaillé dans le tableau joint au compte rendu.

#### **4- Tarif; 2017 : Salle des Associations**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents de ne pas augmenter le tarif de location de la salle des associations, pour rappel ce dernier est de 50 €.

#### **5- Tarif; 2017 : Concessions cimetière**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les tarifs appliqués en 2016 et demande s'il souhaite appliquer une augmentation sachant qu'aucune n'avait été votée pour cette année.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide de porter le tarif d'une concession en pleine terre à 150 € pour 50 ans et de ne pas augmenter le tarif des cases de columbarium qui est actuellement de 650 € pour 30 ans.

#### **6- Vente d'une concession.**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a repris une ancienne concession avec un monument et qu'il avait proposé de la revendre à un prix à déterminer par le conseil municipal. La commune avait trouvé un acheteur pour les 6 places que comprenait cette concession. En réduisant les corps, la commune s'est récemment aperçu qu'en réalité, la concession ne comprend que 3 places. Il est donc nécessaire de revenir vers l'acheteur pour connaître ses intentions au regard de ce nouvel élément.

Dans cette attente, le maire propose de remettre la question à l'ordre du jour d'un prochain conseil, ce que l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité.

#### **7- Indemnités de régisseur.**

Pour encaisser les chèques de locations des salles communales, une régie de recettes a été créée de longue date avec la nomination d'un titulaire mais pas de suppléant. Or, en l'absence du titulaire, il est indispensable qu'un autre agent puisse le suppléer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la création d'un poste de régisseur suppléant qui sera nommé par le maire par arrêté municipal et qui assurera le rôle de régisseur en l'absence du titulaire.

#### **8- Temps de travail du personnel communal.**

Le maire rappelle que le poste d'agent d'entretien au grade d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe est un poste à temps non complet à hauteur de 20/35<sup>ème</sup>.

Il indique que ce temps de travail est trop important au regard de la charge de travail de l'agent.

Après avoir recueilli l'accord de l'agent occupant ce poste, le maire propose de diminuer ce poste de 20 à 18/35<sup>ème</sup>. Compte tenu que cette augmentation représente un écart inférieur à 10 %, le passage en commission au centre de Gestion n'est pas nécessaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la diminution de ce poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe de 20 à 18/35<sup>ème</sup> hebdomadaire, compte tenu de l'accord de l'agent.

#### **9- Rapport des commissions.**

Le maire donne la parole aux responsables des commissions communales.

1- Commission fêtes et cérémonies (Annick MAYRAN) :

- Le repas des aînés se déroulera cette année le dimanche 17 avril et sera animé par la chanteuse Pacôme. Des devis sont en cours pour la prestation du traiteur. Le conseil municipal assurera le service comme les années précédentes.
- Vœux du maire : plus de 200 personnes ont répondu à l'invitation de la municipalité. En revanche, il est à déplorer le manque de personnes pour aider dans l'organisation et surtout pendant la soirée. Pour les prochaines manifestations, il sera nécessaire de partager les rôles dès les préparatifs.

2- Commission bâtiments (Pascal CHATAGNON). La commission s'est penchée sur les prévisions de dépenses de l'année 2016 dans les différents bâtiments communaux

- Salle des fêtes : remplacement des portes anti panique, rideaux occultant, local TGBT, ...
- Mairie : Changement de la rambarde de l'escalier extérieur, rideau occultant, ...
- Local associatif au terrain de pétanque : un projet est à l'étude pour édifier une salle d'environ 70 m<sup>2</sup> pour les associations dont les premiers estimatifs sont de l'ordre de 60 000 €.

Tous ces travaux seront détaillés lors du vote du budget primitif 2016 pour validation.

**10-Questions diverses.**

- Monsieur le Maire informe qu'un abonné a subi une fuite d'eau de plus de 1000 m<sup>3</sup>. Il est proposé, comme à l'accoutumé, de calculer la consommation moyenne sur les 3 dernières années et de la facturer. Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.
- Le SDEG n'a pas retenu le projet d'éclairage (financé à 100 % par le syndicat) de l'église de Foussignac car celle-ci n'est pas classée.
- Les organisateurs du marathon du Cognac remercie la commune et l'ensemble des personnes qui participé à son organisation.
- Le maire donne lecture d'un courrier de l'UDAF encourageant le maintien du CCAS qui n'est maintenant plus obligatoire. Il rappelle que le conseil municipal s'est déjà prononcé pour son maintien.
- Le maire présente le premier chiffrage du futur lotissement communal situé derrière le cimetière qui s'élève à 270 000 € HT. Cette estimation entraînerait un prix de revente de l'ordre de 30 € le m<sup>2</sup>. Ce sujet sera débattu lors du vote du budget.
- Le maire rappelle qu'une charrette avait été donnée par un couple de Foussignacais. Ayant fait l'objet de quelques travaux par les employés communaux, il est maintenant proposé de l'installer dans l'enceinte de la salle polyvalente, ce que le conseil accepte.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h30.

## Tarifs 2017 Salle des fêtes de Foussignac

Habitants de la Commune		
	2016	2017
Jour de semaine	135 €	140 €
Le week-end	315 €	320 €
Le samedi	165 €	170 €

Habitants / Associations Hors de la commune		
	2016	2017
Jour de semaine	300 €	350 €
Le week-end	630 €	750 €
Le samedi	420 €	450 €

Associations Communales		
	2016	2017
1 <sup>er</sup> location	50 €	50 €
2 <sup>ème</sup> location	100 €	100 €
Les suivantes	Tarifs habitants de la commune	Tarifs habitants de la commune

Assemblées Générales		
	2016	2017
Jour de semaine ou week-end	300 €	350 €

Tarif 2017 salle des Associations : 50 euros